

**Direction générale
de l'alimentation**

**Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux**

**Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants**

Dossier suivi par : ML

Réf: 2090051AMAS09017

h



**SUMI AGRO FRANCE SAS
25 Boulevard de l'Amiral Bruix
75782 PARIS CEDEX 16
FRANCE**

Paris, le

30 NOV. 2011

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché, concernant le produit :

N° Intran : 2090051 - GINKO DUO

AMM n° 2110179

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous demande de me fournir d'ici au 31 Décembre 2013 les spécifications des substances actives entrant dans la composition de la préparation ainsi que leurs propriétés physico-chimiques.

Il convient de faire figurer sur les étiquettes des informations sur la durée de diffusion du mélange de composés phéromonaux destinées à la lutte contre la tordeuse orientale du pêcher.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

Robert TESSIER

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2090051 Nom commercial : GINKO DUO

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2110179

Date prévisionnelle de renouvellement : 2018

Firme détentrice : SUMI AGRO FRANCE SAS

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses 2009-0247 du 16 Novembre 2011

Conditions d'emploi :

- Protéger la préparation du gel

Teneur garantie en matière active

9,4 %	1-dodecanol
1,7 %	1-tetradecanol
1,1 %	Acetate de e 8 dodecenyle
21,2 %	Acetate de z 8 dodecenyle
57,6 %	E, e-8, 10-dodecadiene-1-ol
0,2 %	Z 8 dodecenol

Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xi	IRRITANT
Phr. Risque	R38	IRRITANT POUR LA PEAU
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Liste des usages rattachés

<u>USAGE</u>	12603177 - POMMIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER
<u>Dose d'emploi</u>	500 DIFFUSEURS / HA
<u>Décision</u>	AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1

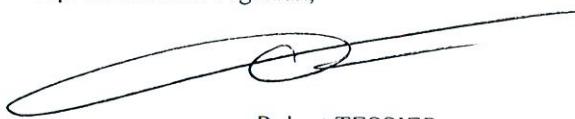
<u>USAGE</u>	12603103 - POMMIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES
<u>Dose d'emploi</u>	500 DIFFUSEURS / HA
<u>Décision</u>	AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

30 NOV. 2011



Robert TESSIER

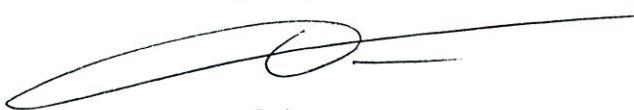
USAGE 12613130 - POIRIER - COGNASSIER - NASHI * TRAIT. PARTIES AERIENNES * TORDEUSE
ORIENTALE DU PECHER
Dose d'emploi 500 DIFFUSEURS / HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE
Max. Apport 1

USAGE 12613128 - POIRIER - COGNASSIER - NASHI * TRAIT. PARTIES AERIENNES * CARPOCAPSE
DES POMMES ET DES POIRES
Dose d'emploi 500 DIFFUSEURS / HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE
Max. Apport 1

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

30 NOV. 2011

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale
de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de
la protection des végétaux,



Robert TESSIER